

Département des Hauts-de-Seine  
**VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE ORDINAIRE DU 29 AVRIL 2014**

NOMBRE DE MEMBRES  
 composant le Conseil : 35  
 en exercice : 35  
 présents : 34  
 représentés : 1

**OBJET : Subvention aux associations et établissements publics pour 2014**

L'An deux mille quatorze, le vingt neuf avril à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses légalement convoqué le vingt trois avril, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire

**Étaient présents** : L. VASTEL, Maire ; C. BIGRET, M. GALANTE-GUILLEMINOT, D. LAFON, A. BULLETT, P. RIBATTO, S. BOURDET, M. FAYE, F. GAGNARD, JP. AUBRUN, R. BENMERADI, Maires-Adjoints ; ME. MORIN, JC. PORCHERON, R. LHOSTE, JM. DURAND, AM. MERCADIER, JL. DELERIN, V. RADAORISOA, E. CHAMBON, V. FONTAINE-BORDENAVE, JM. GASSELIN, J. N'GALLE-EBOA, S. LE ROUZES, M. FOULARD, C. ALVARO, T. NAPOLY, C. MARAZANO A. SOMMIER, JJ. FREDOUILLE, F. ZINGER, P. BUCHET, S. CICERONE, G. MERGY, D. BEKIARI Conseillers Municipaux

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents représentés :**

S. CROCI à C. BIGRET

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : Thomas NAPOLY est désigné pour remplir ces fonctions

Le Conseil,

Vu les demandes présentées par divers organismes à caractère municipal et intercommunal, tendant à obtenir une subvention communale,

Vu le décret n° 2001-828 du 4 septembre 2001 relatif à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives,

Considérant le but poursuivi par ces associations,

Vu le budget communal,

Sur la proposition du Maire,  
 Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

**Article 1** : d'attribuer les subventions suivantes, pour l'année 2014, aux associations ci-après :

<i>Imput.</i>	<b>BENEFICIAIRES</b>	<b>Propositions Budgétaires</b>	<b>Vote</b>
657362-520	CCAS	646 658 €	<b>UNANIMITE</b> L. VASTEL, AM MERCADIER, C. ALVARO, A. BULLETT, ME MORIN, S. LE ROUZES, V. RADOARISOA, C. MARAZANO, A. SOMMIER, P. BUCHET ne prennent pas part au vote
657361-255	Caisse des Ecoles	129 000 €	<b>UNANIMITE</b> L. VASTEL, S. BOURDET, S. CROCI, F. ZINGER, P. BUCHET ne prennent pas part au vote
	<b>TOTAL 6573</b>	<b>775 658 €</b>	
	Subvention déménagement à répartir	9 200 €	<b>UNANIMITE</b>
6574-411	Association Sportive Fontenaisienne (ASF)	295 000 €	<b>UNANIMITE</b>
6574-33	Centre culturel Jeunesse et Loisirs (CCJL)	248 700 €	<b>UNANIMITE</b> M. GALANTE-GUILLEMINOT, M. FOULARD, V. FONTAINE-BORDENAVE, F. GAGNARD, S.CICERONE ne prennent pas part au vote
6574-020	Comité des Oeuvres Sociales (COS) du personnel communal	116 558 €	<b>UNANIMITE</b>
6574-64	L'île aux enfants	59 725 €	<b>UNANIMITE</b> C. ALVARO ne prend pas part au vote
6574-20	OGEC Saint Vincent de Paul	59 950 €	<b>UNANIMITE</b> AM MERCADIER ne prend pas part au vote
6574-411	Centre Scolaire d'Initiative Sportive (CSIS)	51 000 €	<b>UNANIMITE</b>
6574-61	Club des Anciens	20 000 €	<b>UNANIMITE</b> L. VASTEL, A. BULLETT, S. CROCI, V. RADOARISOA, P. BUCHET, C. MARAZANO, A. SOMMIER ne prennent pas part au vote
6574-33	Ludothèque "Manège aux jouets"	20 000 €	<b>UNANIMITE</b> AM MERCADIER, C. ALVARO ne prennent pas part au vote
6574-522	ADIB (Association de Dpt Interco des Blagis)	11 189 €	<b>UNANIMITE</b> F. GAGNARD, JM. GASSELIN, F. ZINGER, P. BUCHET ne prennent pas part au vote
6574-94	Les Commerces de Fontenay	6 000 €	<b>UNANIMITE</b> JP AUBRUN ne prend pas part au vote
6574-33	PPCM ( le Plus Petit Cirque du Monde)	6 000 €	<b>UNANIMITE</b>
6574-311	FAR'andole	5 200 €	<b>UNANIMITE</b>
6574-33	Collège Universitaire Jean Fournier (CUF)	5 000 €	<b>UNANIMITE</b> JM DURAND, C. ALVARO ne prennent pas part au vote
6574-33	Association Socio-Culturelle des Sorrières (ASCS)	5 000 €	<b>UNANIMITE</b> M. GALANTE-GUILLEMINOT ne prend pas part au vote
6574-522	Grpt Alimet Fal interco des Blagis (GAFIB)	3 000 €	<b>UNANIMITE</b>
6574-025	Comité d'entente des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ACVG)	1 500 €	<b>UNANIMITE</b> L. VASTEL, P. RIBATTO, P. BUCHET ne prennent pas part au vote
6574-522	CIDFF (Centre d'Information droit des femmes et familles)	1 500 €	<b>UNANIMITE</b>
6574	Cultures partagées – Carottes & Villes	1 000 €	<b>UNANIMITE</b> C. ALVARO ne prend pas part au vote
6574-520	Accompagnement scolaire aux Paradis (ASAP)	1 000 €	<b>UNANIMITE</b> JM. DURAND ne prend pas part au vote
6574-311	Blue Rose Big Band	1 000 €	<b>UNANIMITE</b>
6574-414	Association Fontenaisienne de Tai Chi Chuan	600 €	<b>UNANIMITE</b>
6574-522	ADAVIP	850 €	<b>UNANIMITE</b>
6574-311	Freestyle system	1 000 €	<b>UNANIMITE</b>
6574-33	Fontenay Culture et Loisirs	500 €	<b>UNANIMITE</b> JP AUBRUN ne prend pas part au vote
6574-33	Chorale Saint Pierre Saint Paul	500 €	<b>UNANIMITE</b>

6574-025	France Alzheimer	500 €	UNANIMITE
6574-025	Souvenir Français	700 €	UNANIMITE E. CHAMBON et P. BUCHET ne prennent pas part au vote
6574-20	Association Autonome des Parents d'Elèves (AAPE)	450 €	UNANIMITE
6574-20	Fédération des Conseils de Parents d'Elèves (FCPE)	450 €	UNANIMITE V. FONTAINE-BORDENAVE ne prend pas part au vote
6574-20	Parents d'Elèves de l'Enseignement Public (PEEP)	450 €	UNANIMITE
6574-025	Flamme d'Espoir France Haïti	400 €	UNANIMITE
6574-025	Stop à l'alcool	400 €	UNANIMITE
6574-520	Association Valentin Haüy	300 €	UNANIMITE
6574-025	Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Afrique du Nord (FNACA)	300 €	UNANIMITE
6574	JJJ Rigal	300 €	UNANIMITE
6574-025	Union Nationale des anciens Combattants (UNC)	300 €	UNANIMITE P. RIBATTO ne prend pas part au vote
6574-520	Union Nationale des amis de malades psychiques-délégation Hauts-de-Seine (UNAFAM 92)	300 €	UNANIMITE
6574-414	Art et danse	800 €	UNANIMITE
6574-33	Amicale des Bretons "EIEN VREIZH"	300 €	UNANIMITE
6574-025	Société locale des déportés (FNDIRP)	300 €	UNANIMITE
6574-025	Prévention routière	250 €	UNANIMITE
6574-025	APEI Sud 92	200 €	UNANIMITE
6574-33	Accolade	200 €	UNANIMITE
6574-025	Ressources (réseau hôpital-Ville)	200 €	UNANIMITE
6574-025	Aides 92	200 €	UNANIMITE
6574-33	Club UNESCO	160 €	UNANIMITE F. BOURDET ne prend pas part au vote
6574-33	Fontenay-aux-Roses Philatélique (FAR Phil.)	160 €	UNANIMITE
6574-33	Amitiés méridionales	145 €	UNANIMITE
	<b>TOTAL 6574</b>	<b>938 737 €</b>	
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 714 395 €</b>	

Les élus membres des conseils d'administration et les salariés des associations et établissements ci-dessus ne participent pas au vote.

**Article 2 :** Lorsque les modalités de calcul de la subvention sont prévues au sein de la convention liant la ville et l'organisme subventionné, les montants de subvention sont estimatifs et limitatifs et peuvent être révisés à la baisse.

**Article 3 :** Les dépenses sont inscrites au budget primitif de l'exercice 2014.

**Article 4 :** Ampliation de la présente délibération sera transmise à  
- M. Le Préfet des Hauts de Seine  
- M. le Trésorier Municipal

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.  
Et ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
Le Maire,  
Laurent VASTEL.

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la réception  
En Préfecture le **14 MAI 2014**  
Publication/Affichage le **15 MAI 2014**  
Pour le Maire et par délégation  
La Directrice Générale Adjointe autorisée  
AL. DUNY




